Image not found or type unknown

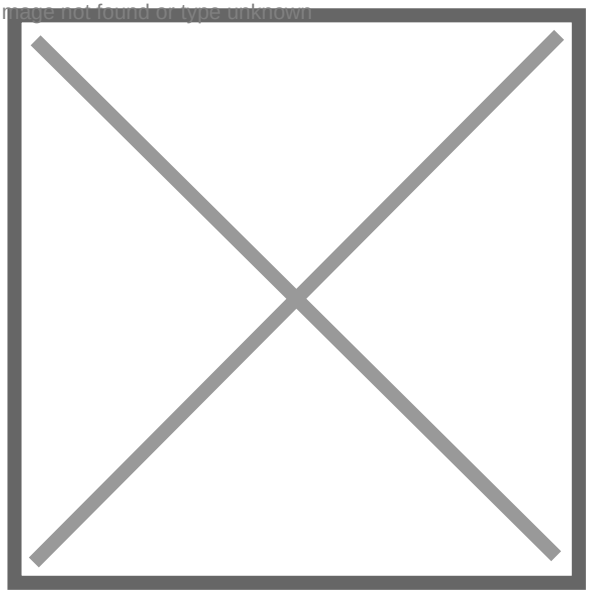

Freelance, association ou entreprise ?

Par **Tutz**, le **19/03/2008** à **13:23**

Bonjour,

Je débute une activité de travailleur indépendant en graphisme (free-lance, je cotise à la Maison des Artistes).

Mes activités me demandent de plus en plus souvent l'intervention de collaborateur.

Est-il possible de créer une structure juridique me permettant de facturer le client sous le nom d'une seule enseigne et de redistribuer l'argent entre les collaborateurs sous forme de facture et de free-lance (chacune des personnes va alors payer ses charges indépendamment en tant que travailleur indépendant) ?

Est-ce que la création d'une association suffit ? Le problème est que si je crée une entreprise, celle ci va payer des charges que je ne serai pas en mesure d'assumer vu le démarrage de mon activité.

Dans la l'attente de vous lire et en vous remerciant par avance.

Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés